



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1675-262 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 mars 2018, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1675-262** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1675 de zonage** ».

Ce projet de règlement vise à permettre à certaines conditions, la consommation de boissons alcoolique en rapport avec l'activité « école de danse (6835) ». Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 9 avril 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de mars 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau